



République Française

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 28 MARS 2023

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 22 mars 2023, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Jean-Pierre CAUQUOZ, Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER, Mme Chrystel BUFFARD, M. Bernard DESBIOLLES, Mme Valérie PERAY *procuration*, M. Nathan JACQUET

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marie TERRASSON (Suppléant)

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathaly HENRY *procuration*

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy-le-Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER *procuration*

Commune de Vovray-en-Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 25 Absents : 3

Secrétaire de séance : Mme Chrystel BUFFARD

Date d'affichage :

30 MARS 2023

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS EXERCICE 2023

VOTE DES SUBVENTIONS

EXERCICE 2023

Monsieur le Président propose d'attribuer les subventions conformément au tableau ci-après :
Population 2023 : 17096

Organismes	Fonction	Montant versé en 2019	Montant versé en 2020	Montant versé en 2021	Montant versé 2022	Montants accordés pour 2023
ADMR	61	40 000,00	42 950,00	45 000,00	45 000	50 000 €
SSIAD	61	5 800,00	6 230,00	6 422,00	6 509	6 667 €
ANIM'AGE	61	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000	1 000 €
Ecole de musique	311	52 800,00	71 330,00	39 000,00 hors dumistes	49 322	70 000 €
OGEC école privée (maternelles)	211	64 236,15	52 318,10	42 967,04	69 129	(1) 65 000 €
OGEC école privée (élémentaires)	212	54 971,16	48 161,85	52 290,62	64 898	(1) 65 000 €
OGEC – subvention exceptionnelle d'équipements	212	/	15 500,00	0,00	x	x
Groupement de personnel (61 x 120 €)	020	5 160,00	5 160,00	5 400,00	5 640	7 320 €
Allo stop alcool	512	800,00	800,00	Pas de sollicitation	x	1 000 €
Mission locale du bassin genevois	524	15 304,82	17 054,90	17 131,85	15 141	15 452 €
Mission locale du bassin annecien	524	650,00	850,00	900,00	1 050	1 450 €
Ferme de Chosal (pole land art)	521	4 000,00	4 000,00	4 000,00	4 000	4 000 €
Ferme de Chosal (installation artistique participative)	521	5 000,00	5 000,00	0,00	x	x
ADATEEP	252	500,00	500,00	500,00	500	500 €
Restos du Cœur	52			1 000,00	1 000	1 000 €
La banque alimentaire	52			1 000,00	1 000	1 000 €
Vaches en piste	91					3 338 €
Conciliateur de justice	03			500,00	500,00	500 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers	113					1 000 €
MFR IMAA	22					50 000 €
		250 222,13 €	270 854,85 €	216 611,51 €	268 027 €	344 227 €

(1) Les subventions OGEC pourront être modifiées lors d'une délibération ultérieure puisque leur calcul doit s'effectuer selon la convention en vigueur et suite à l'approbation des comptes administratifs de 2022 qui n'ont pas encore été approuvés.

30 MARS 2023

Monsieur le Président invite le Conseil à se prononcer sur la suite à donner à cette affaire.

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, 1 abstention (Mme Julie Montcouquiol)**

- ➔ **DECIDE** d'attribuer les subventions aux organismes cités dans le tableau des subventions qui lui est soumis rappelant l'ouverture des crédits au Budget général de la C.C.P.C., pour un montant de **344 227 €**

- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

La Secrétaire de Séance
Chrystel BUFFARD



Acte certifié exécutoire le : 30 MARS 2023

Le Président

Xavier BRAND



Brigitte GIROIR

De: accueil SSIAD gros chene parmelan saleve
<accueil.ssiadgroscheneparmelansaleve@fede74.admr.org>
Envoyé: jeudi 9 mars 2023 10:41
À: Brigitte GIROIR; mairie@cruseilles.fr
Cc: SSIAD president gcps
Objet: A l'attention de Mme Giroir

Mr Le président,
Mmes et Mr Les Vices-Présidents,

Comme chaque année, nous vous sollicitons pour notre service, le SSIAD (Service de Soins Infirmiers à domicile) ADMR Gros Chêne Parmelan Salève pour une demande de subvention.

Nous intervenons pour plusieurs personnes résidant sur vos communes et nous sommes sensibles à l'intérêt que vous portez à notre service.

A ce jour, manquant de personnel, notre objectif est de fidéliser celui en place, pour cela, nous souhaitons poursuivre nos actions d'amélioration des conditions de travail (cohésion d'équipe, ...).

Nous vous remercions de l'attention que vous apporterez à notre demande et vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos Sincères Salutations.

Mme PERRISSIN FABERT Bernadette, Présidente du SSIAD ADMR GCPS



pour tous, toute la vie, partout

Monia COMBETTE et Marielle NOUVET
Infirmières Coordinatrices
SSIAD ADMR Gros Chêne Parmelan Salève

✉ Accueil.ssiadgroscheneparmelansaleve@fede74.admr.org
☎ 04.50.44.05.24

ASSOCIATION "ANIM'AGE »

Association loi 1901

Siège social

EHPAD de Cruseilles 62 rue des frères 74350 CRUSEILLES

Tél 04.50.44.12.80

Subventions
→ Bureau.

3

Cruseilles, le 10 février 2023

OBJET : Demande de subvention

Madame, Monsieur,



L'association ANIM'AGE est une association créée à l'intérieur de l'EHPAD du Salève à Cruseilles.

Cette association a pour but de participer au financement des projets d'animation au sein de l'EHPAD de Cruseilles. L'objectif est de renforcer le lien social à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement.

L'animation au sein de l'EHPAD est indispensable pour maintenir de la vie, aider les résidents à s'investir dans des projets, rester ouvert sur l'extérieur et garder une dimension socio-culturelle.

L'association finance donc les activités qui se déroulent à l'EHPAD et le matériel nécessaire à ces activités.

- Activités socioculturelles avec la venue d'artistes et d'intervenants extérieurs
- Activités manuelles (bricolage créatif, atelier cuisine, jeux, loto etc.)
- Rencontres intergénérationnelles et rencontre avec l'EHPAD des Glières à Groisy
- Tous les projets de l'année à venir intervenants extérieurs, repas à thème, exposition photos marché de Noël
- Spectacle de danse avec des enfants
- Semaine de la gériatrie

Des personnes âgées de votre commune résident à l'EHPAD du Salève, ce pourquoi je me permets de vous solliciter pour obtenir une subvention qui aidera à la réalisation de tous ces projets.

Vous trouverez en annexe le procès-verbal de l'assemblée générale du 23/01/2023.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous remercions de la bienveillante attention que vous prêterez à ce dossier.

Nous vous prions d'agréer, l'expression de nos salutations distinguées.

Destinataire	Pour suite à donner	ou pour info information
PRÉCIDENT		
VICE-PRESIDENT		
D.G.S.		
D.G.A.		
SECRET		

La Présidente,
Sandrine Mendès
ASSOCIATION ANIM'AGE
EHPAD
74350 CRUSEILLES
62 rue des Frères

ASSOCIATION ANIM'AGE

Siège social : EHPAD du Salève, 62 rue des Frères, 74350 Cruseilles

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 23/01/2023

Le numéro d'inscription de l'association « ANIM'AGE » est le : W741001784

L'Assemblée générale de l'association s'est tenue le 23/01/2023 à son siège social à l'EHPAD du Salève.

Sont présents : FERCHICHI Mathieu, BOUTRY Lise, DA COSTA Christine, GAUTIER Carine, SCHWAB Gaëlle, MENDES Sandrine

Est invitée : MANDE Fanny, directrice de l'EHPAD du Salève.

• RAPPORT MORAL :

La présidente ouvre la séance avec le rapport moral.

Il est rappelé que l'association finance les sorties ainsi que le matériel pour les activités.

La présidente expose alors les différents projets qui ont été mis en place en 2022.

Spectacle de danse des résidents et soignants.

Olympiades des résidents.

Sorties aux restaurants.

Sortie à l'écomusée de Thônes.

Repas à thème.

Achat de décorations.

Achat de lot pour le loto et la petite boutique.

Intervenants extérieurs (chanteurs, poil de bonheur...)

Achat du bar.

Cadeaux de Noël des résidents.

Divers achats de matériel pour le semaine bleue, le marché de Noël...

Il est également précisé, que l'association fonctionne en interactivité avec l'EHPAD pour le financement de projets ou d'investissements coûteux.

Le rapport moral est voté à l'unanimité par les membres présents.

- **BILAN FINANCIER ET BUDGET PREVISIONNEL :**

La trésorière présente le budget et les dépenses pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

BUDGET DU 01/01/2022 AU 31/12/2022			
RECETTES		DEPENSES	
Subvention EHPAD	2500.00	Ateliers divers	3671.92
Subvention CCPC	1000.00	Intervenants extérieurs	1583.76
Subvention différentes communes	900.00	Sorties	693.23
Dons divers	110.00	Cuisine	779.05
Actions de l'Association	1893.93	Frais de compte	57.60
Divers	597.59	Animaux	109.10
		PASA	185.29

	7001.52€		7079.95
<p>SOLDE CREDITEUR AU 31/12/2021 : Livret A : 1500.00</p> <p>Caisse : 270.00</p> <p>Compte courant : 1167.42€</p> <p>Total : 2956.3€</p>			

PREVISIONS BUDGETAIRES			
RECETTES		DEPENSES	
Subvention EHPAD	2500.00	Interventions extérieures	3000.00
Subventions locales	1900	Projets et sorties	4200.00
Actions Association	3000	Gestion du compte	200.00
Total recettes	7400.00	Total dépenses	7400.00

Le Conseil d'administration donne quitus à la trésorière pour la teneur des comptes.

- **ELECTION DU BUREAU :**

Au vu du départ de Madame DESPRES Peggy qui était trésorière de l'association, une nouvelle élection doit avoir lieu.

Après vote, le bureau se compose de :

- Présidente : MENDES Sandrine, française, 74350 Vovray-en Bornes.
- Trésorière : SCHWAB Gaëlle, française, 74 940 ANNECY

- Secrétaire : GAUTIER Carine, française, 74 570 Groisy

- **LES PROJETS D'ANIMATION POUR 2023**

Semaine de la gériatrie

Intervenants extérieurs (chanteurs, musiciens, professeur de théâtre...)

Sorties extérieur (restaurants...)

Journée de la femme

Aménagement du jardin extérieur

Projet d'adoption d'un chat

Achats de cadeaux de Noël des résidents

Continuité des ateliers pâtisserie

Repas thérapeutiques

Aquarium

Spectacle de théâtre des résidents

Marché de Noël

- **QUESTIONS DIVERSES :**

Aucune question diverse n'est abordée.

L'ordre du jour étant traité, l'association décide de clore son Assemblée Générale :

La présidente



La trésorière



4

Brigitte GIROIR

De: Lydie WAMIN
Envoyé: jeudi 9 mars 2023 11:25
À: Brigitte GIROIR
Objet: TR: subvention EMPC (annule et remplace mon précédent mail)
Pièces jointes: BILAN FINANCIER EMPC DEMANDE SUBVENTION CCPC 13032023.pdf

Pour info subvention EMPC = 57 K€ + 49 K€ (à vérifier) = 106 000 €

De : Anne-Sophie Guillermin <anne_sophieguillermin@hotmail.com>
Envoyé : jeudi 9 mars 2023 06:22
À : Lydie WAMIN <l.wamin@ccpaysdecruseilles.org>
Cc : ecole.musique.cruseilles <ecole.musique.cruseilles@ccpaysdecruseilles.org>; charlotte boettner <chaboettner@gmail.com>; Charlotte Boettner <boettner@free.fr>
Objet : Re: subvention EMPC (annule et remplace mon précédent mail)

Bonjour,

Je te confirme notre demande de subvention complémentaire de 57 K€, pour l'ajustement des salaires. Ils viennent s'ajouter en plus des 49 K€ que nous avons eu l'année dernière.

Je te propose le fichier ci dessous qui annule et remplace le précédent fichier.

Je reste à ton entière disposition pour toute information au 0651207545.

Une très bonne journée,

Anne Sophie

Sent from [Outlook](#)

From: ecole.musique.cruseilles <ecole.musique.cruseilles@ccpaysdecruseilles.org>
Sent: Wednesday, March 8, 2023 3:48 PM
To: anne_sophieguillermin@hotmail.com <anne_sophieguillermin@hotmail.com>
Subject: TR: subvention EMPC

Bonjour Anne Sophie, voici le mail de Lydie ci-dessous, je te laisse me dire quelle réponse on doit lui apporter merci.

Nicole

Cordialement,
Nicole Mourey Mousson

Ce message et ses éventuelles pièces jointes sont confidentiels et peuvent être déclarés comme tels ou protégé d'une autre manière contre la divulgation. Si ce message ne vous est pas destiné, il vous est interdit de copier le message ou une pièce jointe ou d'en divulguer le contenu à d'autres personnes. Si vous avez reçu cet envoi par erreur, veuillez s.v.p. en informer immédiatement l'expéditeur et effacer le message, de même que ses pièces jointes, de votre système. L'EMPC déclinera toute responsabilité en cas d'omissions ou d'erreurs dans ce message qui pourraient résulter de la transmission par courrier électronique ou pour des dommages qui seraient la conséquence d'une modification non autorisée du contenu de ce message et de pièces jointes à ce dernier. L'EMPC ne garantit pas que ce message est exempt de virus et déclinera toute responsabilité pour des dommages dus à un virus transmis avec lui.

De : Lydie WAMIN <l.wamin@ccpaysdecruseilles.org>

Envoyé : mercredi 8 mars 2023 08:25

À : ecole.musique.cruseilles <ecole.musique.cruseilles@ccpaysdecruseilles.org>

Cc : Charlotte Boettner <boettner@free.fr>; charlotte boettner <chaboettner@gmail.com>

Objet : subvention EMPC

Bonjour Nicole,

J'ai un petit doute en relisant votre dernier courrier :

Pour la subvention 2023, dans le courrier vous parlez de **57 000 euros d'augmentation pour la masse salariale** (à ajouter à la subvention initiale, qui n'existe plus puisqu'elle a été modifiée ces dernières années) ou une demande de **57 000 euros de subvention** qui englobe tout?

EN résumé quelle est votre demande de subvention totale 2023 ? Un budget prévisionnel 2023 + réalisé 2022 seraient nécessaire pour le 14 mars je pense + nombre élèves. Si vous souhaitez présenter qq diapos on peut voir cela ensemble !

Bonne journée à toi et merci pour ton aide

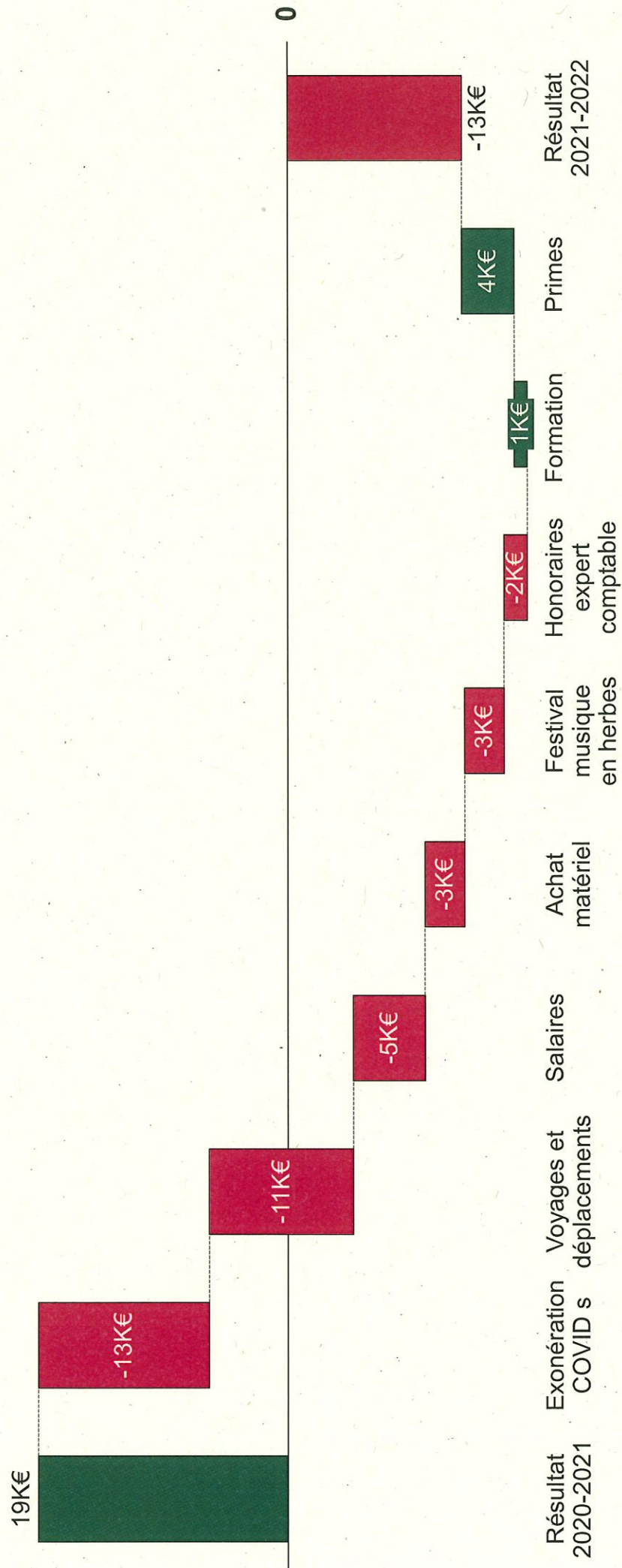
Lydie

Ecole de Musique EMPC

**Bilan Financier 2022 – Demande de
subvention 2023**

14.03.2023

ANALYSE DU RESULTAT 2021-2022 vs 2020-2021



RESULTAT 2021 - 2022 DEFICITAIRE DE 13 K€

Explication de l'écart vs 2021

- Baisse des exonérations de charges sociales COVID -13K€
- Reprise de cours en présentiel : augmentation des frais de déplacement -11K€
- Légère augmentation du nombre de cours et du volume d'heures et reprise des événements (Carnaval, fête de fin d'année...) -5K€
- Reprise des événements (Musique en Herbes, concerts pédagogiques...) - 3K€
- Achat de matériels (Entretien, achats d'instruments...) - 5K€
- Augmentation des honoraires du cabinet comptable suite notamment au turnover et à la réalisation de fin de contrats de travail -2K€
- Economie liée à l'absence de formation et aux primes + 5K€

ANALYSE DU RESULTAT Prévisionnel 2022-2023 vs Réel 2021-2022

Hypothèse : subvention CCPC idem 2021-2022



PREVISIONNEL 2023 – 2022 DEFICITAIRE DE 14 K€

Hypothèses subvention CCPC idem 2021-2022

Explication de l'écart vs 2022

- Suppression des exonérations de charges sociales COVID -4K€
- Légère augmentation du nombre de cours et du volume d'heures (Ouverture classe Violon, Chorale à l'EHPAD...) -4K€
- Annulation des projets pour atténuer le déficit : +4K€ (Marché de Noël, Festival Musique en Herbes Concerts pédagogiques...)
- Aucun achat et renouvellement de matériels (Instruments, matériel pédagogique...) : +3 K€

OBJECTIFS 2022-2023 POUR ATTENUER LE DEFICIT :

- **Augmentation des recettes d'activité : Impact attendu en 2023-2024 : 15 K€**

Instauration d'un reçu fiscal pour la cotisation/adhésion de 66% car l'EMPC est une association d'intérêt général

Augmentation des tarifs des cours

Renforcement du nombre d'adhérents sur les **cours collectifs** plus «lucratifs» (Chorale, éveil musical...)

- **Implication des adhérents :**

Amélioration de la **Communication et de notre visibilité** (Réalisation de supports et affiches, Communication sur les réseaux sociaux, Relations avec la presse, les écoles et les administrations, Envoi d'emails...)

Augmentation des ressources lors des manifestations : vente de boissons / gâteaux, organisation d'une tombola

- **Recherche de subventions supplémentaires (Nouveaux projets, dons, secteur privé...)**

DEMANDE DE SUBVENTION CCPC

Déficit prévisionnel de 15 K€ alors que le salaire de base des professeurs est de 11€ brut / heure

Salaire minimal attendu pour un professeur de 19€ brut / heure (+ 73%)

- > Formation Master Bac+5
- > Contrat à temps «très» partiel de 2h à 7h maximum
- > Pas de 13^{ème} mois, et autres avantages.

Surcout lié à l'augmentation de la masse salariale : $80\text{K€} * 1.7 = 136 + 57 \text{ K€}$

Montant demandé de la subvention 49K€ (subvention initiale) + 57 K€ = 106 K€

DEMANDE DE SUBVENTION CCPC

Risques identifiés :

Impact de l'augmentation du salaire brut sur les charges sociales non identifié

- > En 2022, l'EMPC bénéficie d'une réduction générale des cotisations patronales de 5K€ et de réduction générale des cotisations pat. retraite de 1 K€, qui sont liées à la faiblesse des salaires horaires
- > En augmentant les salaires, quid de ces réductions de charges

Trésorière bénévole dont l'activité n'est pas valorisée (15 K€/an)

Cours collectifs supplémentaires assurés par la Directrice bénévolement

president@ccpaysdecruseilles.org

✓

De: Guillaume EUVRARD
Envoyé: jeudi 23 février 2023 09:51
À: president@ccpaysdecruseilles.org
Objet: TR: Demande de subvention

→ Budget (8)

Bonjour Mr le Président,

Nous avons l'honneur de solliciter, par la présente, une subvention pour le Groupement du personnel de la Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES afin de pouvoir faire vivre ce groupement et de mettre en œuvre des projets tels que repas et sorties entre agents (bowling, repas, sortie culturelle et sportive, ...), la distribution de cartes cadeaux de fin d'année (60euros par agent) et d'adhérer à un organisme faisant profiter de réduction.

Le groupement compte 46 agents membres pour 2020, 47 en 2021, 61 en 2022, les inscriptions 2023 sont en cours. Nous souhaiterions continuer à percevoir la même subvention que les années précédentes.

Nous restons à votre entière disposition pour tout rendez-vous que vous jugeriez nécessaire concernant notre demande.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à notre sollicitation, et dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos respectueuses salutations.

Cordialement

Le Président
EUVRARD Guillaume



Le Bureau du Groupement
groupement.ccpc@ccpaysdecruseilles.org

MISSION LOCALE DU GENEVOIS

26 Avenue de Verdun
74100 Annemasse
Tél : 04 50 95 20 50
@ : mlgenevois@mlgenevois.org
www.missionlocale.org

Antenne de Saint-Julien
26 Avenue de Genève
74160 St-Julien-en-Genevois
Tél : 04 50 49 43 88



Communauté de Communes du Pays de
Cruseilles
M. BRAND, Président
268, route de Suet
74350 CRUSEILLES

10

Annemasse, le 22 février 2023

Objet : Demande de subvention 2023 ✓

Monsieur le Président,

La Mission Locale accompagne les jeunes de 16 à 25 ans de votre commune dans leurs démarches d'accès à l'emploi. Elle intervient aussi sur les problèmes qu'ils peuvent rencontrer au moment de leur entrée dans la vie active sur des questions de formation, de logement, de mobilité, de santé.

Depuis 2010, la part de financement des collectivités locales est basée sur la population de votre collectivité et sur le nombre de jeunes reçus par la Mission Locale.

Sur ces bases, la subvention des EPCI et communes, pour 2023, s'établit à :
0,99 € par habitant.
25.62 € par jeune reçu.

En conséquence, la subvention attendue de votre collectivité, pour l'année 2023 s'élève à :
(0,99€ X 14 444 hab.) + (25.62 € X 45 jeunes accompagnés en 2022) =
15 452,46€

Le versement de votre subvention nous permettra de continuer à assurer aux jeunes de notre territoire les services dont ils ont besoin. Nous comptons sur votre participation.

Nous sommes à votre disposition pour vous communiquer les éléments justifiant nos calculs, recueillir vos suggestions et vous présenter notre organisation, notre fonctionnement, nos activités et leurs résultats.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La Présidente
Dominique LACHENAL

Dominique LACHENAL
MISSION LOCALE DE L'INSERTION
SOCIALE ET PROFESSIONNELLE
des JEUNES du GENEVOIS HAUT SAVOYARD
26, avenue de Verdun
74100 ANNEMASSE
Tél. (04) 50 95 20 50 - Fax 04 50 95 24 97



PRÉFET
74100 ANNEMASSE
74100 ANNEMASSE





CC 28/03

Créatrice de solutions

pour les jeunes 16/25 ans et les entreprises !

11

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
PAYS DE CRUSEILLES
Monsieur Xavier BRAND
Président
268, route du Suet
74350 CRUSEILLES

Annecy, le 8 décembre 2022

Réf : [MFAFL44903665](#)
Objet : subvention 2023

Monsieur le Président,

Depuis sa création, le fonctionnement de la Mission Locale Jeunes du Bassin Annécien repose sur un principe de financement partagé entre l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental et les Collectivités Locales.

Depuis 2018, la MLJBA sollicite chaque collectivité locale (commune ou communauté de communes) sur la base annuelle de **50 €** par jeune, en référence à l'année N-2.

Pour 2023, la Mission Locale Jeunes du Bassin Annécien sollicite par conséquent chaque collectivité locale sur ce même principe du nombre de jeunes suivis en 2021.

Pour votre communauté de communes, 29 jeunes ont été suivis en 2021. Le montant de la subvention sollicitée s'élève donc à :

29 jeunes X 50 € = 1 450 €

Persuadés de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande et restant à votre disposition pour toute information complémentaire,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de nos respectueuses salutations.

La Présidente de la Mission Locale Jeunes
du Bassin Annécien

Marylène FIARD

Destinataire	Pour suite à donner	Observations
PRESIDENT		
VICE-PRESIDENT		
M.S.		
M.S.A.		
D.G.S.T.		



De: ba740 subvention <ba740.subvention@banquealimentaire.org>
Envoyé: vendredi 16 décembre 2022 11:26
À: ba740 subvention
Cc: ba740 president, ba740
Objet: Demande de subvention pour la Banque Alimentaire pour 2023
Pièces jointes: Assemblée Générale PV Avril 2022.pdf; CERFA 12156 06 pour 2023 signé.pdf; Comptes approuvés annuels - 2021 EUREX.pdf; Contrat d'Engagement Republicain signé.pdf; RIB CAISSE EPARGNE.pdf

Appel au soutien financier en 2023

Madame la Présidente, Monsieur le Président

En 2022, la Banque Alimentaire de Haute-Savoie (BA-74) a continué à exercer ses activités quotidiennes 52 semaines par an afin de faire face à une demande croissante d'aide alimentaire, à savoir les ramasses quotidiennes auprès des supermarchés, la collecte nationale de Novembre ainsi que la transformation des fruits et légumes. Cela a permis d'apporter aux 70 Associations caritatives et CCAS-CIAS, dont celles de votre secteur, la nourriture indispensable aux personnes les plus démunies de Haute-Savoie.

Ce sont plus de 1800 tonnes de denrées alimentaires qui ont été approvisionnées : 1080t de ramasses quotidiennes des dons des Super/Hypermarchés, 370t de collectes publiques en Haute-Savoie et 350t de dons de l'Union Européenne et de l'Etat. Après tri, ce sont quelques 1500t (2,6 Millions équivalents repas et 23,600 personnes aidées) qui ont été distribuées dont 25 % de fruits et légumes.

En plus d'assurer la distribution des denrées alimentaires auprès de ses Associations partenaires, la BA-74 continue sa mission d'insertion des personnes éloignées de l'emploi. En 2022, la BA-74 a poursuivi les activités suivantes : 1) Développement de l'atelier de fruits et légumes (500 tonnes par an) ; 2) fabrication de confitures, mise sous azote de légumes pelés; 3) livraison d'une partie des partenaires pour lever le frein logistique dans les associations et CCAS et mutualiser les moyens (ce qui a évité d'avoir à acquérir un véhicule réfrigéré par association/CIAS). L'Atelier Chantier d'Insertion emploie 17 salariés, soit une trentaine de personnes chaque année.

Afin de compenser la baisse de la quantité de produits donnés par les supermarchés, la Banque Alimentaire cherche à diversifier ses approvisionnements et a par exemple signé un accord avec une coopérative maraîchère transfrontalière afin de profiter des surplus de production.

Nous vous sollicitons pour votre soutien financier pour l'année 2023, à hauteur de **0,12 Euros par habitant de votre Commune.**

Votre soutien est essentiel pour assurer la pérennité de la BA-74 qui pourra continuer la lutte contre la pauvreté.

En vous exprimant toute notre gratitude pour le soutien que vous porterez à notre action, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux et cordiaux.

Philippe Abraham
Président

--

Groupe Subventions BA74

Tél 04 50 87 01 15 - Interne 35



ba740.subvention@banquealimentaire.org

***Règlement Général Protection Données** : Si vous recevez ce message en dehors de vos horaires de travail ou pendant vos congés, vous n'êtes pas tenu d'y répondre immédiatement, sauf en cas d'urgence exceptionnelle.*

Vous pouvez faire valoir votre droit à l'information, la rectification ou l'oubli par retour à l'adresse ba740.informatique@banquealimentaire.org.

12

Brigitte GIROIR

De: Jorris SANTALUCIA <j.santalucia@aapei-epanou.org>
Envoyé: jeudi 9 mars 2023 17:14
À: Brigitte GIROIR
Cc: Charlène ARDUINI; Annabelle BOUCHET; Laurence THOMASSON; Christelle Buffy
Objet: TR: RE : URGENT - Demande de subvention Com Com de Cruseilles
Pièces jointes: BUDGET PREVISIONNEL 2023.docx; demande subv CCPC 2023.pdf

Bonsoir Madame Giroir et merci de nous avoir rappelés à l'ordre.
Vous trouverez ci-jointe notre demande de 4000€.
Avec le lien de téléchargement du bilan 2022 joint ci-après
Merci encore et belle fin de journée

Jorris SANTALUCIA

Directeur de complexe

ESAT et Hébergements

La Ferme et les Hauts de Chosal

Tél. : 04.50.44.12.82



www.fermedechosal.org

Un complexe de l'AAPEI-EPANOU

www.epanou.org



*Rejoignez une équipe solidaire et engagée
pour l'Humain et
qui porte un super projet dans un super lieu !*

<https://fermedechosal.org/esat/marches-publics-et-emplois/>

JOURNÉE DES
BÉNÉVOLES

SAMEDI 25
MARS 2023



• L'ENTRETIEN DU SENTIER ART ET NATURE

• LA RÉFECTION DES ŒUVRES

• LE DESHERBAGE

• DE PETITS TRAVAUX

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

04 50 44 12 82

pour un art
écologique
inclusif

AAPEI EPANOU
VTC Margarita
Patrimoine à roulettes

green artist

je vous prie de trouver en PJ le courrier de demande de subvention pour l'année 2023, ainsi que le BP 2023. Par ailleurs, vous trouverez ci-dessous le lien wetransfer de téléchargement vers le bilan 2022 du PLAD (trop volumineux pour vous le joindre).

Vous souhaitant bonne réception de ces éléments je me tiens à votre disposition et vous adresse mes plus cordiales salutations.

Charlène Arduini
sent you _bilan PLAD 22 -.pdf

1 item, 57.2 MB in total • Expires on 16 March, 2023

Get your files



Communauté de Communes du Pays de
Cruseilles
A l'attention de Xavier BRAND,
Président
268 Rte du Suet
74350 Cruseilles

Copponex, le 9 mars 2023

Objet : demande de subvention annuelle – PLAD de la Ferme de Chosal

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, l'ESAT de la Ferme de Chosal est investi – parallèlement à ses missions d'accompagnement de personnes en situation de handicap – dans des projets culturels et artistiques ambitieux que recouvre le PLAD (Pôle Land Art Départemental).

Avec sa création en 2010, la Ferme de Chosal a souhaité placer l'art et la culture au cœur de son projet d'établissement d'insertion sociale de la personne handicapée, en s'ouvrant à de larges publics. C'est ainsi que l'établissement accueille plus de 8 000 scolaires par an, sans compter les milliers de visiteurs libres, familles, etc.

Par le présent courrier, j'ai l'honneur de solliciter le renouvellement, pour l'année 2023, de la subvention attribuée les années précédentes, de 4 000€, au titre du développement du PLAD de la Ferme de Chosal.

Vous trouverez en annexe, le bilan de l'année 2022 ainsi que le budget prévisionnel 2023.

Je reste par ailleurs disponible pour échanger de tout autre projet pour lequel vous souhaiteriez nous solliciter, suite à nos derniers échanges.

Restant à votre disposition pour tout complément relatif à cette demande, je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette dernière et vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

Bien cordialement,

Jorris SANTALUCIA
Directeur de la Ferme de Chosal

LA FERME de CHOSAL

98 route de l'Usine

74350 COPPONEX

Tél. : 04 50 44 12 82

secretariat.fermedechosal@aapei-epanou.org

www.fermedechosal.org

Annexes :

- Bilan 2022 du PLAD

- BP 2023





BUDGET PREVISIONNEL 2023

	CHARGES		PRODUITS (12)
Achats de prestations et de services (1)	21 185 €	Etablissements de santé	15 810 €
Frais	1 425 €	Structures partenaires	
Achats de matières et de fournitures	1 200 €	Programme Culture et Santé (ARS-DRAC-Région)	18 000 €
Restauration	800 €	Département (15)	10 200 €
Location	500 €	Villes, Communautés de communes (16)	4 000 €
Assurance	500 €	Fonds européens	€
Communication	1 200 €	Aides privées	500
Documentation	€	Autres	3 000
Production	2 000 €	Report	
Ressources humaines de l'établissement de santé dédiées au portage du projet culturel	22 700 €		
Total	51 510 €	Total	51 510 €

